Le comité des salaires pour l'Information et les Sports au Siège de FTV : seulement quelques miettes

Communiqué • 01 avril 2025

L'année 2025 sera celle des miettes accordées à quelques salariés triés sur le volet : 1 personnel technique et/ou administratif sur 4 et 1 journaliste sur 5 devront se contenter d'une mesure individuelle tant l'enveloppe dédiée aux augmentations est mince. En effet, un peu plus de 4 millions et demi d'euros sont alloués à l'exercice, et donc très concrètement, la direction attribuera des mesures individuelles pour en moyenne 25 % des effectifs. Ce lundi après-midi a eu lieu le Comité des salaires pour l'Information et les Sports, au cours duquel les situations des salariés ont été étudiées par la direction et les organisations syndicales, en particulier les situations concernant celles et ceux qui n'ont pas bénéficié d'augmentation depuis 4 ans révolus, soit depuis 2021.

Même si les échanges ont été vifs pour défendre au mieux les personnels, les mesures sont surtout à la main des chefs de service qui font la demande pour les salariés qu'ils encadrent via un logiciel, qu'ils vont utiliser courant avril pour ces démarches. C'est à la mi-mai que les salariés bénéficiant d'une augmentation seront informés par leur chef de service, et celle-ci figurera sur la feuille de paie du mois de juin, avec un effet rétroactif au mois de janvier 2025.

Force Ouvrière avait dénoncé fermement ce choix de la direction de laisser les NAO tourner au dialogue de sourds. Les mesures individuelles favorisent l'arbitraire et le clientélisme. **Nous avions tout dit : nos préconisations prônaient le mérite et le courage budgétaire !** Le compte n'y est pas. FO regrette aussi la maigre compensation possible via le CET, qui ne sera monétisable qu'à hauteur de 5 jours cette année contre 8 jours l'an passé. Maigre consolation : il pourra être alimenté à hauteur de 22 jours, conformément à ce que prévoit l'accord collectif… une dernière petite miette !

Les représentants FO France Télévisions